RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2022/30
1. Commande Publique
1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LA SOCIETE SOLEUS RELATIF AUX CONTROLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire **;**

VU le contrat proposé par la société SOLEUS ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat proposé par la société SOLEUS *(sise Allée du Fontanil - 69 120 VAULX EN VELIN)* relatif aux contrôles des équipements sportifs et récréatifs sur la commune ;

ARTICLE 2 : Dit que ce contrat est établi pour une période de 1 an renouvelable par reconduction expresse. La durée maximale est limitée à 4 ans.

ARTICLE 3 : Dit que le montant annuel pour 2022-2025 sera de 1 562,25 € H.T *(mille cinq cent soixante-deux euros et vingt-cinq cents)* soit 1 874,70 € T.T.C *(mille huit cent soixante-quatorze euros et soixante-dix cents)* auquel s'ajoutera en 2023 et 2024, la somme de 823,24 € H.T *(huit cent vingt trois euros et vingt-quatre cents)* soit 987, 88 € *(neuf cent quatre-vingt sept euros et quatre-vingt-huit cents)* ;

ARTICLE 4 : Dit que la dépense sera prévue au Budget primitif.

ARTICLE 5 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 4 avril 2022

Décision affichée le :

12 AVR. 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE

Patrick RAUSCHER

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~ **Tél 01 69 89 52 52** ~ Fax 01 69 89 52 53
site : www.saintry-sur-seine.fr ~ e-mail : direction.generale@saintry.fr

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ~Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire